

Protocole sanitaire COVID 19

Saison 2020-21

Principes généraux

- ✓ Maîtrise des flux entrants et sortants (registre des présences, limitation...)
- ✓ Mise en œuvre des gestes barrières (distanciation, signalétique, lavage fréquent des mains...)
- ✓ Pas de prêt d'effets personnels
- ✓ Vestiaires et douches interdits
- ✓ Accès aux sanitaires autorisé mais régulé

Le club se soumet aux instructions gouvernementales, préfectorales, municipales et des instances sportives fédérales pour élaborer et adapter localement les mesures sanitaires face à la crise Covid-19.

Par conséquent, ce protocole sanitaire est établi selon les consignes du décret n° 2020-1035 du 13 août 2020, modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020. Les consignes gouvernementales étant évolutives, ce protocole sanitaire l'est également.

Ce protocole n'est garanti et la responsabilité du club engagée que si le club a une utilisation exclusive des installations sportives mises à sa disposition par la/les collectivités.

Mesures spécifiques mises en place par l'AFR Fagnières :

- Désignation d'un référent Covid-19 pour accueillir, expliquer et faire respecter les consignes sanitaires sur les lieux de pratique
- Affichage des consignes sanitaires sur les lieux de pratique et rappel systématique à chaque nouvel arrivant ainsi que collectivement
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique, de spray désinfectant et de papier essui tout pour la désinfection...
- Désinfection du matériel avant et après chaque séance de pratique par les pratiquants (matériels, poignées de portes et accès au local matériel)
- Tenue d'un cahier de présence par séance avec Noms, Prénoms de chaque pratiquant (*traçabilité fournie aux services sanitaires en cas d'enquête épidémiologique*)
- Réduction des groupes de pratique
- En cas de personne symptomatique : lui demander de quitter les lieux et l'inviter à consulter

PROTOCOLES SANITAIRES – VOLLEY-BALL

Lieu de pratique : Gymnase Louis Grignon

Avant d'envisager la reprise sportive, pour toutes les personnes :
Certificat médical obligatoire daté après le 11 mai pour la
saïson 2020-2021 (loisir et compétition).

1. Mesures applicables pour tous

Accès à la salle	L'accès dans la salle de sport <u>se fera obligatoirement masqué</u> . Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble du gymnase (couloirs de circulation, vestiaire, sanitaire...). <u>Le masque pourra uniquement être retiré pour entrer sur l'aire de jeu.</u>
	Pas de contact physique lors des salutations, il faut préférer se faire un signe à distance ou se dire verbalement « bonjour ».
	L'accès à la salle est exclusivement réservé aux pratiquants et encadrants. Les spectateurs ne sont pas autorisés.
	Le lavage des mains avec du gel hydroalcoolique est obligatoire à l'entrée de la salle
	Réduction des groupes de pratique (16 pratiquants maximum)
Portes et couloirs de circulation	Les portes d'accès au bâtiment et les portes intérieures doivent rester en position ouverte en début séance pour éviter tout contact avec les poignées. Cette consigne peut s'appliquer, uniquement si les pratiquants respectent les horaires de début de séance.
	Si le bâtiment le permet, matérialisation au sol ou sur les murs de : <ul style="list-style-type: none"> • 1 sens aller et 1 sens retour • 1 entrée et 1 sortie différente
	Éviter au maximum le croisement des personnes
Vestiaires, sanitaires et effets personnels	L'utilisation des vestiaires et des douches est interdit. Chaque joueur doit venir en tenue de sport avec un sac contenant ses chaussures propres pour la salle. Le joueur devra repartir de la salle sans changer de tenue.
	Les effets personnels de chaque pratiquant doivent être regroupés dans la zone définie par l'encadrant, tout en respectant une distance minimum d'1 m entre chaque sac.
	L'accès aux sanitaires est possible seulement si le pratiquant les désinfecte avant et après utilisation, par le matériel mis à disposition.
	Marquage personnalisée par l'utilisateur des boissons et collations (pas de partage...)
Aire de jeu	L'accès à l'aire de jeu est exclusivement réservé aux pratiquants, encadrants (masque obligatoire) et aux bénévoles de l'association (masque obligatoire)
	Tout joueur sortant de l'aire de jeu pour une faire pause de la pratique sportive doit de nouveau porter son masque.

2. Mesures spécifiques applicables aux pratiquants

- En cas de doute sur son état de santé, le pratiquant ne doit pas se rendre à la séance, prendre sa température, avertir son encadrant et consulter un médecin
- Respecter les horaires des séances à l'arrivée et au départ (chevauchement de créneaux, éviter les croisements...)
- Arriver en tenue de sport propre avec sa paire de basket de salle dans un sac de sport
- Laisser ses chaussures extérieures dans un sac différent de son sac de sport et ranger ses effets personnels dans l'espace prévu par le club

- Rappel de l'interdiction de l'usage des vestiaires et des douches
- Respect du balisage des couloirs de circulation balisés à l'intérieur de la salle
- Pas de prêts ou échange d'équipement ou effets personnels entre les pratiquants
- Maintien des gestes barrières :
 - Pas de contact physique
 - Maintien de la distanciation en dehors du terrain de jeu
 - Lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique (à l'entrée de la salle, après chaque pause et après passage aux toilettes)
- Désinfection des ballons par les pratiquants en début et fin de séance, ainsi qu'à chaque temps mort.
- Désinfection du matériel avant et après chaque séance d'entraînement par les pratiquants (ballons, mires, poteaux, filets, poignées de portes et accès au local matériel)
- Marquage personnalisée des boissons et collations (pas de partage...)
- Interdiction de boire directement aux robinets des vestiaires. L'usage d'une gourde, bouteille... est obligatoire
- Le pratiquant se douche en rentrant à la maison et mettre sa tenue de sport au lavage
- Privilégier des moyens de locomotion personnels et individuels pour se rendre au gymnase

Les principaux éléments du protocole de l'AFR Fagnières :



Respecter les horaires de début et de fin des créneaux de pratique indiqués



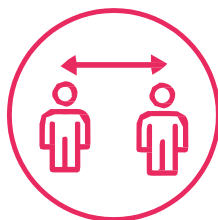
Entreposer ses affaires personnelles en respectant la distanciation entre les sacs



Chaque sportif.ve arrive en tenue de sport pour sa séance et avec son propre matériel



Limiter à 1 personne ou 2 maximum la manipulation du matériel sportif et le nettoyer après utilisation



La distanciation physique reste de mise entre toutes et tous au sein des salles de sport



Désignation d'un référent Covid-19 pour accueillir, expliquer et faire respecter les consignes sanitaires



Mise à disposition de savon ou gel hydroalcoolique pour le lavage des mains et de spray désinfectant pour le matériel



ATTESTATION DE REPRISE

PAR LA PRÉSENTE :

- J'atteste avoir été informé que le Club s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle ;
- Je reconnais que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, l'AFR Fagnières ne peut garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- Je m'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ma santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte sportive, notamment en respectant les gestes barrières ;
- Je m'engage à respecter les mesures de protection obligatoire, ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le Ministère des Sports ;
- Je m'engage également à respecter les obligations édictées par le Fédération Française de Volley pour aménager la pratique du volley-ball ainsi que les modalités mises en place par l'AFR Fagnières pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle, définies dans le protocole sanitaire.

NOM Prénom

Numéro de licence

Atteste avoir pris connaissance du protocole de reprise de la pratique sportive.

Date et signature